**Zeitschrift:** Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine

de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

**Band:** - (1991)

Heft: 26

**Titelseiten** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Bulletin d'information du Bureau de la Condition Féminine de la Republique et Canton du Jura 19, rue des Moulins 2800 Delémont

# 1971, 1981, 1991

Cette année d'anniversaires nous fait regarder le passé... cette année de début de législature nous fait regarder l'avenir. Année charnière vraiment! Qui nous oblige au bilan, pour mieux organiser le futur.

# 1971

était une victoire. L'égalité politique est gage de toutes les autres égalités.

# 1981

était une réussite ; la reconnaissance de l'égalité des droits entre hommes et femmes inscrite dans la Constitution fédérale signifiait aussi la reconnaissance de la permanence des inégalités.

## 1991

sera une ... avancée, peut-être, car l'avantprojet de loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes non seulement propose l'interdiction générale des discriminations mais il affirme, confirme, la nécessité des actions positives.

A mesure que les tentatives de cerner l'égalité se précisent, celle-ci s'échappe et devient plus difficile à atteindre. Plus on agit en faveur de l'égalité, plus les mesures positives deviennent nécessaires, les mesures contraignantes incontournables.

L'égalité est exigeante, elle ne se contente pas de proclamer des droits, elle appelle un quotidien défini et vécu par des femmes et des hommes qui se savent et se reconnaissent partenaires. Elle réclame des actions particulières, tant l'inégalité est pernicieuse, sournoise et insidieuse...

Il se peut - si nous sommes suffisamment nombreuses et nombreux à le vouloir - qu'avant l'an 2001, on vive l'élection du Conseil national (et d'autres autorités) sous le signe des quotas!

Notre troisième programme de législature est teinté, ça et là, de pareils projets. Car si la sensibilisation et l'information - dans un premier stade du moins demeurent toujours utiles et nécessaires, seules elles ne suffisent pas. C'est un constat de notre expérience. Tant qu'il n'y a pas de "verrou législatif" qui oblige à la prise en compte des femmes, de leurs préoccupations, de leurs espérances, nous en serons toujours à dire "S'il vous plaît, ...". Or, d'une part, "il" ne leur plaît pas toujours, d'autre part un droit s'exerce ou s'exige mais ne se quémande pas!

C'est une année d'anniversaires certes, et ils sont là pour raffermir notre ténacité et notre volonté! Le temps des militantes n'est pas terminé!!! la concrétisation du principe d'égalité a encore besoin de la solidarité des femmes, de toutes les femmes.

Au fait, que ferez-vous le 14 juin ?

Marie-Josèphe Lachat

PROGRAMME 91 - 94

LOI FEDERALE SUR L'EGALITE: REPONSE DU GOUVERNEMENT